



Regards 77

La Lettre de Nature Environnement 77

N°3 Novembre 2016

Editorial

L'accord de Paris sur le changement climatique sera mis en œuvre.
Si la vigilance va de soi, c'est une bonne nouvelle.

Cependant cet enjeu fondamental n'est pas unique et chaque jour des « militant(e)s » de notre environnement agissent en Seine-et-Marne contre les atteintes à la santé, les forêts en danger, les décharges illégales et l'extension sans fin des décharges légales, les cours d'eau maltraités, ...

La liste est longue et nous connaissons souvent la solitude du coureur de fond face à des entreprises, des élus, des administrations qui agissent comme hier, sans prendre en compte les nouveaux enjeux.

Que peut signifier pour certains « le jour du dépassement » (voir article) alors que nous surconsommons les ressources de la planète y compris renouvelables ?

Le coureur de fond a toujours un objectif et lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée, vainqueur sur lui-même, il a gagné.
C'est notre pari !

Bonne lecture
Bernard Bruneau, Président

Sommaire

• Actualités :

- Linky, le nouveau compteur (p 2-3)
- Pesticides : agir avant qu'il ne soit trop tard ! (p 4-5)

• Dossier : Une forêt régionale menacée (p 6-11)

• Articles :

- Contournement de l'agglomération melunaise (p12-13)

- Le jour de dépassement (p 14-15)

- L'alerte de Darwin (p 16-17)

• Zoom sur : L'adaptation des plantes au froid (p 18-19)

• Sortir, découvrir (p 20-21)

• Bénévole, pourquoi pas vous ? (p 22)

• Contact (p 23)

Le nouveau compteur LINKY, que faut-il en penser ?

**Nature
Environnement 77**
vous invite à UNE TABLE RONDE

Jeudi 24 Novembre 2016, à 20h30
Ferme des arts, 60 rue Pasteur à
Vert-Saint-Denis (77)

Avec Martin Régnier, ADEME ; Thierry Bara, ENEDIS ;
Anne Vienney, commune de Fontenay-sous-Bois ; Manuel
Hervouet, association PRIARTEM

Pour plus de renseignements :
<http://environnement77.fr/>



Fontenay-sous-Bois
une ville à vivre



Linky, le nouveau compteur « communicant » qui fait débat !

Alors qu'Enedis déploie le nouveau compteur « communicant » Linky pour l'électricité (d'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés et 600 000 compteurs sont encore à installer en Seine-et-Marne), de nombreux points sont débattus : surcoût pour l'utilisateur, risques pour la santé, atteinte potentielle à la vie privée, transition énergétique, refus de son installation par des communes,

**Pour s'informer, pour comprendre, pour échanger, Nature Environnement 77 vous propose
une table ronde avec quatre acteurs de ce débat**

ENEDIS - Thierry BARA

Directeur Territorial Seine et Marne

Enedis, anciennement ERDF (Electricité Réseau Distribution France), filiale à 100 % d'EDF, est chargée de la gestion de 95 % du réseau public de distribution d'électricité en France.

PRIARTEM- Manuel HERVOUET

Administrateur, représentant de l'entité « Electrosensibles de France »

PRIARTEM (Pour Rassembler, Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies Electro-Magnétiques) créée en 2000, a intégré le Collectif des Electrosensibles de France en 2014.

ADEME - Martin REGNER

Service Réseaux et Energies Renouvelables

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie couvre la maîtrise de l'énergie et un large spectre des politiques de l'environnement.

Commune de Fontenay-sous-Bois - Anne VIENNEY

Conseillère municipale déléguée à la Lutte contre les pollutions

Fontenay-sous-bois (94), 53 000 habitants, refuse l'installation des compteurs d'électricité communicants développés par Enedis (anciennement ERDF).

Jeudi 24 novembre 2016, à 20h30

Ferme des Arts,

60 rue Pasteur

Vert-Saint-Denis (77)

Communiqué de presse Pesticides : Agir avant qu'il ne soit trop tard !

Dans la République de Seine-et-Marne du lundi 31 octobre, à propos de la révision de l'arrêté de 2006 réglementant les conditions d'épandage des produits phytosanitaires, des pesticides, le président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de Seine-et-Marne reprend mot pour mot la déclaration du Président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) : « *Ce serait 4 millions d'hectares de cultures, l'équivalent de 7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, qui disparaîtraient en pleine crise agricole.* »

En effet, selon la FNSEA, cet arrêté risquerait de faire interdire l'épandage sur des bandes passant de 5 à 20 mètres le long des cours d'eau et ajouterait une distance équivalente aux abords des habitations.

Cette révision est due, le 6 juillet 2016, à l'obtention par le monde arboricole, via l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP) de l'abrogation, pour une question de forme, de l'arrêté de 2006.

Le gouvernement doit donc proposer un nouvel arrêté avant le 7 janvier 2017.

Des propos pour le moins exagérés

Jacques Caplat, agronome, auteur de « *Changeons d'agriculture - Réussir la transition* » met en évidence des propos excessifs : « *Prétendre que les bandes agricoles bordant les maisons, jardins et fossés représenteraient 4 millions d'hectares est pour le moins exagéré. Cela représenterait 15 % des surfaces agricoles françaises ! Il n'y aurait donc en France que des petites parcelles périurbaines, et aucune région de grandes parcelles continues ?* »...

Chacun mesurera la réalité parcellaire seine-et-marnaise !

De plus ces hectares ne disparaissent pas en termes de production (d'autant que nombre d'épandages sont à titre préventif) car les exploitations biologiques qui n'ont pas recours aux pesticides produisent.

Cette réalité d'aujourd'hui

- Selon le Sénat : « *La consommation de pesticides en France représente environ 110 000 tonnes par an, soit 100 000 tonnes utilisées en agriculture, auxquelles il faut ajouter environ 10 000 tonnes pour les autres utilisateurs. La France est le troisième consommateur mondial, après les Etats-Unis et le Japon et, de loin, le premier utilisateur de pesticides en Europe.* »

Il faut certes rapporter ce volume à la surface et aux productions agricoles, plaçant la France dans une position moyenne.

- Le plan Ecophyto 2018 devait réduire la consommation des pesticides de 50 % en France d'ici 2018 « si possible ». Nous sommes à mi-parcours et, loin de diminuer, entre 2009 et 2013, la consommation de pesticides a réellement augmenté en France. De 5 % en moyenne, et même de 9,2 % entre 2012 et 2013. Le plan Ecophyto 2 qui devra changer les pratiques agricoles en profondeur, fixe comme objectif 2025 (avec un objectif intermédiaire en 2020) !

Des discussions qui excluent

Les discussions se passent entre le « monde » agricole, la FNSEA et l'Etat, excluant de fait des ONG qui tentent depuis trois mois d'exprimer leur point de vue. Alors que les dégâts sur la santé et l'environnement sont aujourd'hui connus, le Premier Ministre souhaite laisser l'arrêté de 2006 en l'état.

Face à cette situation les associations France Nature Environnement (dont Nature Environnement 77 est membre), Générations Futures, et Eau & Rivières de Bretagne, attirent l'attention des ministères en charge de la Santé, de l'Environnement, de l'Economie et de l'Agriculture sur l'impérieuse nécessité d'améliorer l'encadrement réglementaire de l'usage des pesticides.

La consommation de pesticides continue d'augmenter en France, alors que leurs impacts négatifs sur l'environnement (pollutions des eaux, pertes en biodiversité, appauvrissement des sols, etc.) et sur la santé (effets chroniques et aigus sur les personnes exposées de manière directe et indirecte), sont aujourd'hui avérés.

Elles demandent :

- une Zone de Non Traitement minimale de 10 mètres à proximité des points d'eau, zones non cultivées adjacentes et lieux d'habitation ;
- une définition des lieux d'habitation qui intègre, au-delà des immeubles, les jardins attenants ;
- une définition des zones non cultivées qui tienne compte de la réalité du terrain ;
- qu'en arboriculture une distance minimale de 50 mètres soit instaurée pour protéger les lieux d'habitation des pulvérisations de produits chimiques de synthèse.

Pour Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement : *« La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt avait commencé à prendre en compte les personnes les plus vulnérables (crèches, hôpitaux, maisons de retraite...) pour les épandages de pesticides. Là, il s'agit enfin de protéger toute la population, à commencer par celle des agriculteurs et de leurs familles qui sont les premières victimes, et de restaurer ces règles minimales de protection de notre environnement. Il n'est plus l'heure de tergiverser sur ces questions ! »*

Agissons avant qu'il ne soit trop tard !

Il ne saurait être question d'opposer « intérêt économique des agriculteurs » d'une part, « intérêt sanitaire de l'ensemble des citoyens » et « protection de l'environnement » d'autre part. D'autant que des agriculteurs comme ceux de la Confédération Paysanne portent ce message « Ne nous laissons plus empoisonner, changeons nos pratiques avant qu'il ne soit trop tard »

Portons nous aussi ce message en interpellant les préfets et les parlementaires, sénateurs et députés, pour que cet arrêté en cours de préparation ne soit pas l'occasion d'une régression dans la protection des populations.

Vous trouverez, sur le site de Nature Environnement 77 : <http://www.environnement77.fr/>, un projet de lettre aux élus.

Une forêt régionale menacée de destruction

La butte et la forêt régionale de Montgé-en-Goële font l'objet d'un projet d'exploitation de gypse à ciel ouvert associé à un site d'enfouissement de déblais par la société KNAUF : une disparition programmée de la biodiversité du massif forestier et du réseau hydrographique de plusieurs bassins versants !

Le massif de Montgé-en-Goële est l'un des premiers espaces boisés acquis en partie par le District de la Région Parisienne en 1973. Transférée en 1976 à la Région Île-de-France, sa gestion a été confiée à l'Agence des Espaces Verts (AEV), créée la même année. C'est une forêt emblématique aux multiples classements : 960 hectares de la butte sont compris dans un Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) dont 597 ha sont propriété de la Région. Dans le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF), la butte de Montgé-en-Goële est classée en espaces boisés à préserver.

Au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), qui détermine la trame verte et bleue à l'échelle francilienne, elle est identifiée comme réservoir de biodiversité constitutif d'une importante continuité écologique avec 327 espèces animales et végétales répertoriées.

Enfin, le massif forestier présente d'autres classements, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et Espaces Boisés Classés (EBC) dans les documents d'urbanisme... Culminant à 200 mètres, cette butte témoin, constituée de meulières, de sables de Fontainebleau, de formations marneuses et de couches de gypse, représente également un véritable château d'eau alimentant l'arborescence hydrologique de la Beuvronne, de la Nonette et de la Théroutanne, trois petits cours d'eau qui irriguent les espaces agricoles seine et marnais environnants.

Une forêt « oubliée » et presque « naturelle »

Le massif de Montgé-en-Goële, nappée de sols saturés en eau, fait partie de l'arc boisé entre les forêts du Parc naturel régional Oise Pays de France, la forêt d'Ermenonville, et les buttes de Dammartin et de Goële. Ce massif recèle une flore et une faune exceptionnelle. Or, l'AEV a engagé un nouveau plan de gestion sylvicole : il serait souhaitable qu'elle classe en EBC les rares parcelles où subsistent quelques arbres vénérables (entre 200 et 300 ans), véritables réservoirs végétaux de faune et de flore et représentants exceptionnels en Ile-de-France de leurs essences (chêne, charme, châtaignier). Cette forêt régionale est présentée par l'Office pour la Protection des Insectes et de l'Environnement (OPIE) comme un espace boisé particulièrement riche en insectes dont de nombreux papillons, tels que le flambé et le demi-deuil. Sont aussi représentés, les oiseaux dont les pics, mésange nonette, roitelet huppé, grâce à des niches écologiques abondantes. Mais aussi des amphibiens et reptiles avec une douzaine d'espèces dont l'alyte accoucheur, un petit crapaud et la coronelle, une couleuvre. Ainsi que cinq espèces de chiroptères dont le murin à oreilles échancrées.

Les enjeux environnementaux balayés

En dépit de ces caractères environnementaux forts, un premier « déclassement » de l'Espace Naturel Sensible (ENS) impacte en 2003 le Bois des Sables sur la commune de Saint-Soupplets : après un accord de cession des droits de forage - entre l'AEV et le carrier KNAUF - 20 ha du massif font l'objet d'une exploitation à ciel ouvert à cette date, anticipant la destruction irrémédiable de l'ensemble de l'écosystème hydro forestier. Pour mémoire, le groupe allemand KNAUF est présent sur la commune de Saint-Soupplets depuis 1990 et plus de 35 ha de fonds et tréfonds ont déjà été exploités pour leurs ressources en sables et gypses.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle partie de la butte qui est menacée, après la réalisation d'un « Plan paysage et ressources » par un bureau d'études mandaté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE). Plusieurs scénarii sont évoqués dans ce document afin de poursuivre l'exploitation du gypse jusqu'en 2055 : l'un d'entre eux, privilégié par le carrier, prévoit l'arasement partiel de la butte sur plusieurs décennies pour « optimiser » l'exploitation de la ressource minière. Le bureau d'étude semble minimiser les conséquences environnementales et hydrologiques et présente ainsi son étude : « ... anticiper les mutations du paysage ... ».

À lire cette étude, on en arrive à conclure que le paysage sera bien mieux après ! La municipalité de Montgé-en-Goële et ses élus successifs maintiennent depuis 45 ans leur opposition à toute exploitation du gypse. Selon l'un d'entre eux, présent lors d'une réunion des participants au « plan paysage et ressources », l'un des responsables de KNAUF, excédé, aurait exposé le véritable enjeu de l'exploitation : l'enfouissement - très lucratif - de matériaux de déconstruction provenant des futurs chantiers du « Grand Paris ».

Le gypse

Le gypse est une roche blanche sédimentaire très pure, composé de sulfate de calcium hydraté. Il s'est déposé dans le Bassin Parisien (70 % de la production française) voici 65 millions d'années et constitue le matériau de base du plâtre. Il possède l'avantage d'être recyclable mais cette filière est sous exploitée : moins de 15 % sont récupérés. L'exploitation du gypse en Ile-de-France, notamment dans le secteur de Vaujours, entraîne également des atteintes à l'environnement.

La butte de Montgé est une réserve potentielle de gypse qui est un matériau rare et stratégique. L'Ile-de-France fournit 60 % des besoins de gypse national et l'exploitation du gypse du site de Montgé est prévue sur le long terme, compte tenu de l'épuisement programmé des autres sites d'extraction (Monthyon et Penchard).

Une décision imminente

Aujourd'hui, l'Agence des Espaces Verts n'est pas favorable à une poursuite de l'exploitation du gypse à ciel ouvert. Les élus locaux et départementaux se sont également prononcés contre, tout comme les présidents des syndicats de rivière, très inquiets pour la ressource.

Les associations locales (ADENCA, ADEV Nord 77, NE77...)* alertent les pouvoirs publics depuis plusieurs années. Seuls les élus de la commune de Saint-Soupplets restent réservés, l'entreprise KNAUF, installée sur la zone industrielle, employant près de 100 personnes. Une réunion décisive du comité de pilotage doit se tenir début juillet pour se prononcer sur l'un des scénarii du plan paysager et ressources.

La Région, quant à elle devra choisir entre deux enjeux du Schéma Régional : l'enjeu environnemental inscrit dans le SRCE et l'enjeu régional (et national) de l'accès à la ressource minérale !

Mais, pour en revenir à l'essentiel, le gypse n'est-il pas une ressource fossile et de ce fait, non renouvelable ?

Source : FNE Ile de France - Liaison numéro n°167 de juin juillet 2015 - Seine-et-Marne

Christian WEISS
Chargé de mission Eau

***ADENCA : Association de Défense de l'Environnement de Claye-Souilly et ses Alentours**

***ADEV Nord 77 : Association de Défense de l'Environnement et de la qualité de vie dans le nord Seine-et-Marne**

***NE77 : Nature Environnement 77**

Plus d'un an après, une forêt régionale vraiment menacée de destruction

La contre vérité de la DRIEE

Un document de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) de mai 2016 indique :

« L'objectif du **plan de paysage et ressources** est, à travers l'évaluation des enjeux paysagers, environnementaux et de l'exploitation du gypse, de déterminer des orientations de l'évolution de la butte et des projets actuels ou à venir du territoire. »

« Trois scénarios pour l'exploitation du gypse et les évolutions paysagères ont été étudiés :

- **une exploitation à ciel ouvert selon deux variantes** : reconstitution d'une butte similaire ou reconstitution d'un paysage nouveau sur le flanc nord de la butte ;
- **une exploitation à ciel ouvert au nord et en souterrain au sud.**

Ces scénarios ont été étudiés à l'échéance 2045/2055 (horizon 30/40 ans), cohérente avec celles des documents d'urbanisme ou de gestion. »

« **Le comité de pilotage du 18 novembre 2014 a validé le choix, sur cette échéance, du scénario à ciel ouvert, en retenant la nécessité d'une reconstitution de la ligne de crête de la butte, à l'altitude actuelle.** »

Une décision qui n'a jamais été prise !

L'ADEV Nord Seine-et-Marne a rappelé qu'aucune décision n'avait été prise lors du Comité de pilotage en date du 18 novembre 2014 contrairement aux assertions de la DRIEE et du Sous-Préfet.

Les représentants de l'Agence des Espaces Verts (AEV) ont également contesté cette affirmation, déclarant que lors de cette dernière réunion, le choix n'avait pas été entériné parmi les trois scénarii envisagés.

En effet le compte rendu du Comité de pilotage du 18 novembre 2014 indique :

« **Compte tenu des conditions économiques actuelles pour l'extraction du gypse, des inconvénients de l'exploitation en souterrain liés :**

- au contexte de la butte : faible épaisseur des masses de gypse et présence de lacunes karstiques ;
- à la très faible mise en valeur de la ressource gypse (environ 20% du gisement) ;
- aux risques techniques et humains attachés à cette technique ;
- aux contraintes sur l'accès en surface pour le public ;
- au risque d'une ré-exploitation ultérieure de la butte pour extraire le gypse restant et à la possibilité de réaliser un projet paysager soutenable selon le mode d'extraction à ciel ouvert, **la réflexion sur la base d'une exploitation à ciel ouvert est privilégiée** »

Ainsi ce qui n'était qu'une réflexion en novembre 2014 devient une décision en avril 2016.

L'ADEV Nord Seine-et-Marne et Nature Environnement 77 ont confirmé leur opposition à l'exploitation à ciel ouvert. L'ADEV Nord Seine-et-Marne a refusé d'adhérer au contrat partenarial proposé, contrat aux intertitres alléchants comme : « *Une volonté commune d'agir sur un territoire à enjeu* », « *Une démarche partenariale pour partager les objectifs* ». Un beau discours sur le partenariat ... imposé.

La forêt régionale ne doit pas essuyer ... les plâtres !

Comment accepter, entre autres :

- que la première priorité ne soit pas celle d'une économie circulaire développant le recyclage **du gypse**, permettant ainsi de limiter les prélèvements de ressources naturelles fossiles donc non renouvelables ;

Rappelons que l'objectif annoncé des industries du plâtre est de recycler 70 % du gisement de déchets à base de plâtre d'ici 2020 (soit 245 000 tonnes de déchets) mais le recyclage en France ne représentait en 2012 que 14 % du gisement issu des rebuts de plâtre (Source : Syndicat des industries du plâtre) soit 5 000 tonnes de plâtre recyclés, contrairement à d'autres pays européens.

Knauf qui, comme Placoplatre ou encore Siniat, revendique la mise en place des filières de recyclage des déchets à base de plâtre doit, plus que d'autres, répondre de la nécessité de détruire la butte et la forêt régionale de Montgé-en-Goële.

- que le schéma départemental des carrières de Seine-et-Marne 2014-2020 qui prescrit la limitation de l'ouverture de nouvelles carrières ne soit pris en compte ;

En effet le rapport du schéma départemental des carrières :

- reconnaît (page 169) que « *pour le gypse, si le recyclage concerne actuellement le traitement des déchets de fabrication, le développement de la récupération des déchets de chantier en particulier devrait permettre d'économiser plus de matières premières dans les années à venir.* »
- préconise (page 170) « *une politique forte pour faire évoluer la demande en matériaux de construction vers les matériaux renouvelables disponibles localement et ainsi développer des nouvelles filières ; le développement du recyclage ; une utilisation économe et durable des matériaux, comme préconisée par la Charte de 2002.* »

- que le recyclage des terres gypsifères du Grand Paris qui vont représenter selon des études près de 45% des déchets du BTP, ne soit pas développé ;

- que la promotion de l'utilisation de matériaux bio-sourcés ou issu du recyclage ne soit pas pris en compte ;

- que le réseau hydrologique soit impacté. La Butte de Montgé s'inscrit dans le contrat de bassin de la Beuvronne en tant que versant sud et alimentation des cours d'eau concernés. L'enjeu est d'importance car ce bassin alimente en eau potable 500 000 personnes ;

- la forêt de Montgé-en-Goële, au-delà de la destruction du paysage durant de très nombreuses années, connaisse des impacts négatifs très forts en matière faunistique et floristique (cf. article de Christian WEISS) ;

Changement climatique, perte de biodiversité, pollutions, ...

Qui mesure et qui paie les impacts de décisions d'abord économiques voire uniquement économiques ?

La butte et la forêt de Montgé-en-Goële sont emblématiques d'un combat que nous continuerons !

Bernard BRUNEAU
Président de Nature Environnement 77

Libre opinion : Contournement de l'agglomération melunaise : Un pont ... trop loin ?

Toutes les études convergent : une agglomération urbaine génère elle-même l'essentiel du trafic automobile. Le **trafic local** (déplacements au sein de l'agglomération) et le **trafic d'échange** (déplacements depuis ou vers l'agglomération) représentent 80% du trafic total. Il en va ainsi de l'agglomération melunaise. C'est donc ce trafic qu'il faut diminuer avant d'essayer de détourner le troisième type de trafic à savoir le **transit**.

Agir sur le cœur des difficultés avant de traiter les marges.

Il faut donc d'abord limiter et organiser les déplacements internes.

limiter :

- en mettant en place les bus TZen, (report modal prévu à terme : 14%) ;
- en obtenant la gratuité des autoroutes A5 jusqu'à Montereau et A6 jusqu'à Nemours ainsi les poids lourds en transit ne traverseront plus la ville pour échapper aux péages, ce qui rendrait possible une interdiction aux poids lourds en transit ;
- en organisant mieux les correspondances car/train et en évitant au maximum les ruptures de charge.

organiser :

- en créant des liaisons douces, des pistes cyclables, des garages à vélos sécurisés
- en créant de nouvelles traversées urbaines de la Seine ;
- en réalisant un pont en amont ;
- en créant une traversée supplémentaire sous la voie ferrée ;
- en mettant en place un nouveau plan de circulation dans l'agglomération ;
- en évitant les points de rupture et de concentration.

Un pont : de nouveau un sujet d'actualité ?

Suite à la décision récente de la Région Ile-de-France, la réalisation d'un pont revient à l'ordre du jour. Si l'emplacement d'un pont en amont semble faire consensus, il en va autrement d'un pont en aval.

En toutes choses, il faut commencer par le début.

Les propositions que nous avons évoquées en font partie. Nous sommes prêts à en discuter. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en sera l'occasion. Il nous paraît évident que ce pont en aval doit être réalisé en zone urbaine agglomérée pour permettre la diffusion d'un trafic essentiellement urbain qui – aujourd'hui - se concentre sur l'avenue Thiers. Le situer au-delà de la zone urbanisée reviendrait à préfigurer un contournement sans régler le problème essentiel. On n'imagine pas en effet un seul instant que les usagers locaux feraient un tel détour de plusieurs kilomètres.

D'autres solutions d'abord ... et du courage

Les décideurs locaux, départementaux et régionaux doivent prendre leur responsabilité.

C'est au sein de l'agglomération que cela se joue. Beaucoup d'erreurs ont été commises et la demande incantatoire d'une mauvaise solution trop répétée.

Avant de parler contournement, réglons le vrai problème. Il sera toujours temps d'y penser si toutes les mesures internes qui doivent voir le jour auparavant s'avèrent insuffisantes.

Aujourd'hui, envisager le seul contournement reviendrait à tourner le dos à la raison, aux enjeux de la pollution de l'air et de la transition énergétique, du changement climatique, ce serait :

- laisser en l'état la zone urbaine centrale ;
- contribuer à la fuite en avant vers le tout-voiture ;
- engager un processus qui porte en lui des nuisances très importantes (destruction du bois de Bréviande, atteinte irréversible au paysage des bords de Seine) ;
- engager des dépenses inconsidérées et inutiles au regard du problème à résoudre et du service rendu.

Aujourd'hui réfléchir avec sagesse, sans a priori, sans surenchère ni démagogie, c'est renoncer à la facilité d'une fausse solution et affronter courageusement la réalité locale : limiter, organiser et diffuser la circulation interne.

Deux traversées de Seine bien situées en milieu strictement urbains peuvent y contribuer.

Le Jour du dépassement

Le 8 août 2016, l'humanité a consommé autant de ressources naturelles renouvelables que ce que la Terre peut produire sur l'année entière.

C'était le Jour du Dépassement Global (« Earth Overshoot Day »), selon Global Footprint Network, un institut international de recherche qui conseille les gouvernements et les institutions financières en matière de gestion des ressources naturelles et de changement du climat.

Global Footprint Network et 25 organisations partenaires ont lancé une campagne destinée à mobiliser le public sur la question essentielle des ressources naturelles dans une vision du monde où humanité et nature prospèrent sur le long-terme.

Le Jour du Dépassement Global indique chaque année la date à laquelle la demande exercée par l'humanité sur la nature (Empreinte Ecologique) dépasse la capacité de la planète à régénérer ces ressources et à absorber les déchets dont les émissions de carbone (biocapacité).

La surexploitation des ressources naturelles conduit à l'endommagement du capital naturel sous forme de déforestation, d'érosion des sols, d'appauvrissement de la biodiversité, ou encore d'accumulation de carbone dans l'atmosphère. Les émissions de carbone (« l'empreinte carbone ») ont plus que doublé depuis le début des années 1970 et représentent actuellement 60% de l'Empreinte Ecologique. L'empreinte carbone de la France compte pour plus de la moitié (52,8%) de son Empreinte Ecologique totale (voir Figure 1).

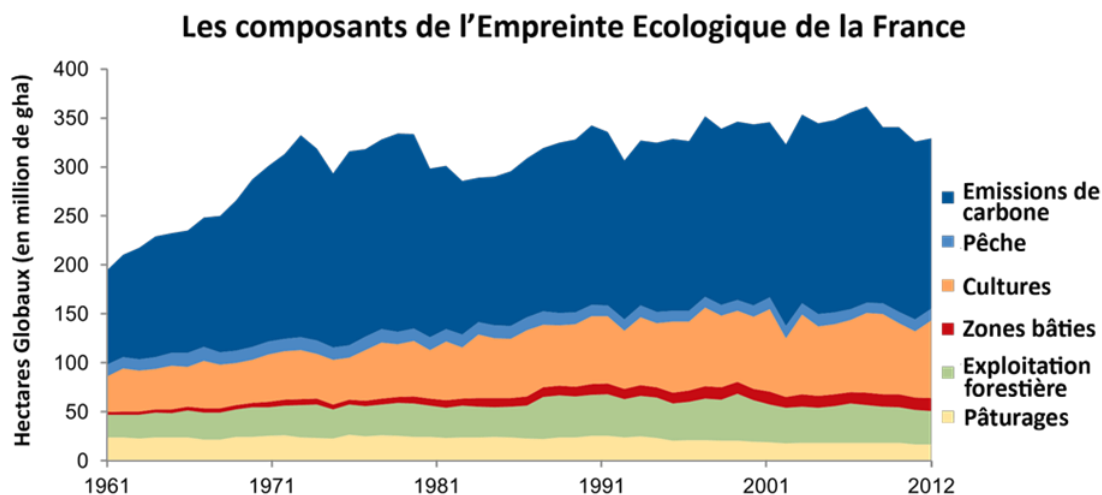


Figure 1 : L'Empreinte Ecologique de la France (source : Global Footprint Network)

En décembre dernier à Paris, près de 200 pays ont adopté un accord historique sur le climat.

Leur objectif de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2°C par rapport aux températures de la période antérieure à la Révolution Industrielle ne pourra être atteint que si l'empreinte carbone est réduite à zéro d'ici 2050. Cette trajectoire va nécessairement impliquer des modifications des fonctionnements à tous les niveaux de l'économie et à travers tous les secteurs.

« Les nouveaux fonctionnements destinés à réduire l'empreinte carbone seront bénéfiques à plus d'un titre, et leur mise en place va requérir de gros efforts, » souligne Mathis Wackernagel, co-fondateur et PDG de Global Footprint Network. « La bonne nouvelle est que les technologies actuelles suffisent à effectuer la transition, et que les avantages issus de ces transformations excéderont les coûts. On pense, bien sûr, à l'épanouissement de secteurs émergents comme les énergies renouvelables, ainsi qu'à la réduction des risques et des coûts associés à l'impact du changement climatique sur les infrastructures inadaptées car dépendantes des énergies fossiles. »

« La seule ressource qui nous fasse véritablement défaut aujourd'hui est la volonté politique » a-t-il ajouté.

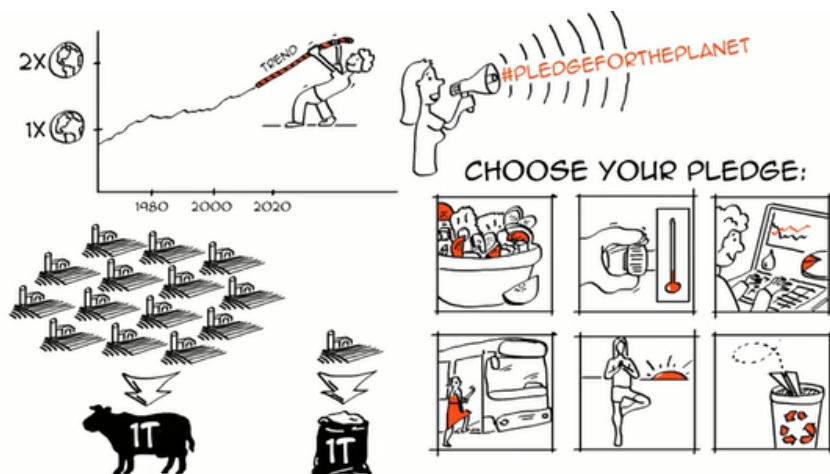
Heureusement, certains pays relèvent déjà le défi. Par exemple, les énergies renouvelables ont alimenté 97% de la demande électrique au Costa Rica au cours des trois premiers mois de l'année. Le Portugal, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont aussi atteint récemment de nouveaux seuils en matière de capacité énergétique issue de sources renouvelables, puisque celle-ci a pu assurer 100% de la demande pendant plusieurs minutes d'affilée - voire plusieurs jours dans le cas du Portugal. Sur un autre créneau, le gouvernement chinois cible une réduction de 50% de la consommation de viande en Chine avec l'intention affichée d'éliminer, d'ici 2030, 1 milliard de tonnes CO₂ causé par la filière alimentaire.

« L'Accord de Paris sur le climat est la déclaration officielle la plus forte jamais prononcée à ce jour sur la nécessité de réduire l'empreinte carbone. Au final, effondrement ou stabilité est une question de choix » a déclaré Wackernagel. « Nous ne pouvons encourager avec assez de vigueur les pays, les villes et les individus d'agir vite et avec audace pour que les objectifs de Paris deviennent une réalité tangible. »

Global Footprint Network

Retrouver une vidéo
explicative sur :

[http://
www.footprintnetwork.org/fr/
index.php/GFN/page/
earth_overshoot_day/](http://www.footprintnetwork.org/fr/index.php/GFN/page/earth_overshoot_day/)



L'alerte de Darwin

Depuis Charles Darwin, nous savons que la plupart des espèces naissent, vivent et disparaissent. Certaines s'adaptent aux changements et survivent. La majorité s'évanouit. Aucune d'entre elles n'a eu le choix de changer sa destinée. Ni le rhinocéros noir, ni le cougar, ni le glyptodon, ni les dinosaures. Nous l'avons. Nous savons ce qu'il nous arrive. Nous avons un cerveau pour le comprendre. Nous possédons les données scientifiques pour mesurer l'ampleur des catastrophes qui s'annoncent. Nous connaissons la cause principale de notre extinction probable : l'utilisation massive des énergies fossiles, premier facteur du réchauffement de l'atmosphère et de l'acidification de l'océan. Nous savons que notre consommation effrénée de pétrole, de charbon et de gaz a fini par dérégler le climat. Ce n'est plus une hypothèse. C'est une réalité scientifique, dont nous mesurons déjà les effets : augmentation du niveau de la mer, dégradation des sols, extinction accélérée des espèces, multiplication des sécheresses et des inondations qui exacerbent les crises sociales, économiques, géopolitiques et migratoires. Déjà, des dizaines de millions de femmes, d'hommes et d'enfants souffrent, fuient, meurent à cause de catastrophes ou de conflits liés au dérèglement climatique. Des millions de migrants frappent à la porte des zones encore épargnées, en apparence. Nous savons. Nous savons tout cela. Agissons-nous ?

Nous nous réunissons. Nous discutons. Nous veillons à penser, à réfléchir. A Paris, pendant la COP21, les Etats se sont fixés comme objectif de contenir le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C voire 1,5°C d'ici à 2050. Comment y parvenir ? Pas d'alternative : il faut cesser d'extraire et de consommer les réserves de charbon, de pétrole et de gaz enfouies dans nos sous-sols. Le faisons-nous ? Nous y songeons.

Les dinosaures ne savaient pas. Nous savons. Nous savons que si nos dirigeants n'amorcent pas maintenant une transition écologique, s'ils n'engagent pas nos sociétés vers la sobriété et l'efficacité énergétique, s'ils ne développent pas massivement les énergies renouvelables, dynamisant tout un pan de l'économie, frugal et soutenable, nous disparaîtrons. Nous disparaîtrons, victimes d'un astéroïde pernicieux : celui de notre inaction.

En 2015, la France a adopté une loi qui fixe des premiers objectifs et un cadre pour sa transition énergétique dont une réduction de la consommation primaire des énergies fossiles de 30% d'ici à 2030. Ces objectifs vont dans le bon sens, mais les mesures prises pour les atteindre sont encore largement insuffisantes. Le temps presse. Il est urgent de passer à la vitesse supérieure. La crise climatique n'est plus à notre porte. Elle est entrée chez nous. Mais il n'est pas trop tard. Il n'est pas trop tard pour agir. Pour s'adapter et survivre ensemble. Planifier une réponse nationale, séquencée, et éviter une crise sociale et économique sans précédent.

C'est pourquoi, Nous, signataires de l'ALERTE de DARWIN interpellons le peuple français et à travers lui enjoignons les candidat(e)s à l'élection présidentielle et aux élections législatives françaises de 2017 à initier un plan de sortie de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles pendant leur mandat.

Les dinosaures n'ont pas eu le choix. Nous l'avons.

Source : <http://oceanclimax.fr/lalerte-de-darwin/>

L'Alerte de Darwin soutenue par 17 ONG d'envergure nationale dont France Nature Environnement

Zoom sur : L'adaptation des plantes au froid

Croquis de janvier

Tout est dur, clair, sans voix, et mort ;

l'hiver est fermé comme un livre.

On dirait que la vie a tort

de vouloir encor vivre [...]

Guy-Charles Cros (extrait "Avec des mots" - éditions L'artisan du Livre, 1927)

A l'approche de l'hiver, comment les plantes se protègent-elles du froid ?

Pour cela, elles utilisent plusieurs techniques : *Associer les photos correspondantes*

A) Elles **meurent** après avoir dispersé leurs graines. (photo n°.....)

B) Elles **stockent leurs réserves** sous terre et restent cachées sous forme :

- a) de **bulbes**, feuilles gorgées de réserves fixées sur un plateau (photo n°.....)
- b) de **tubercules**, hypertrophie de la tige, de la racine ... (photo n°.....)
- c) de **rhizomes**, tiges souterraines vivaces avec des cicatrices foliaires (photo n°.....)

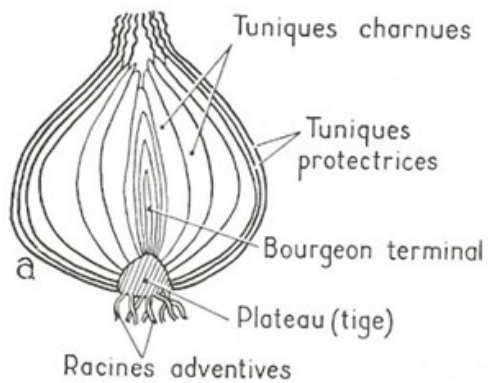
C) Elles laissent mourir l'appareil aérien pour ne garder qu'une **rosette de feuille** au ras du sol (photo n°.....)
ou restent groupées pour former des **touffes** ou des **coussins** qui emprisonnent l'air.

D) Elles ne se cachent pas :

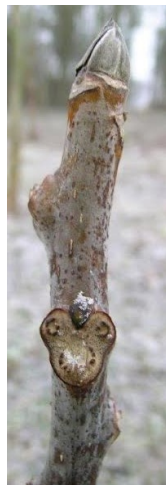
- a) certaines **perdent leurs feuilles** après avoir récupéré les réserves qui s'y trouvaient (photo n°.....)
- b) d'autres **gardent leurs feuilles** (photo n°.....)

E) Elles **se dessèchent** complètement (photo n°.....).

Réponses à la page 21.



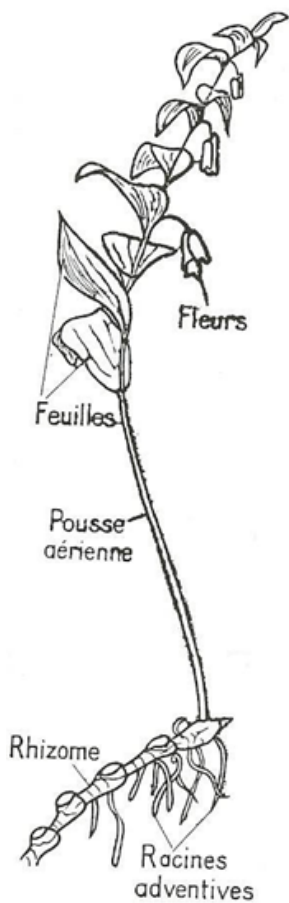
1. exemple : Jacinthe des Bois



2. exemple : Noyer



3. exemple : Pâquerette



6. exemple : Sceau de Salomon



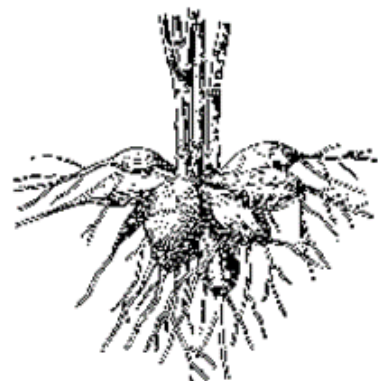
4. exemple : Pin sylvestre



5. exemple : Mousses et lichens



7. exemple : Coquelicot



8. exemple : Orchis

Sortir, découvrir, ...



Dimanche 27 novembre 2016



PieVerteBio77 fête ses 10 ans

Foyer polyvalent de Savins, de 10h à 17h

**STANDS, ANIMATIONS,
EXPOS PHOTOS,
TOMBOLA,
BUVETTE et COLLATIONS.**

Entrée gratuite



AVEN DU GRAND-VOYEUX



Sortir, découvrir, ...



L'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL), vous propose de nombreuses sorties ornithologiques, mycologiques, géologiques... ainsi que des chantiers d'entretien de site.

Sorties Gratuites

Plus d'informations sur : <http://www.anvl.fr/sorties-nature/>

Nature Environnement 77, vous propose :

Dimanche 04 Décembre 2016

Atelier Famille - Oiseau, qui es-tu ?

2€ par famille

Informations et inscriptions : ne77.anim@gmail.com



La Luciole Vairoise, vous propose :

des sorties

Samedi 17 Décembre 2016

Venez découvrir les bords de Marne

des voyages naturalistes

Du 29 Novembre au 03 Décembre 2016

Venez découvrir les Vosges

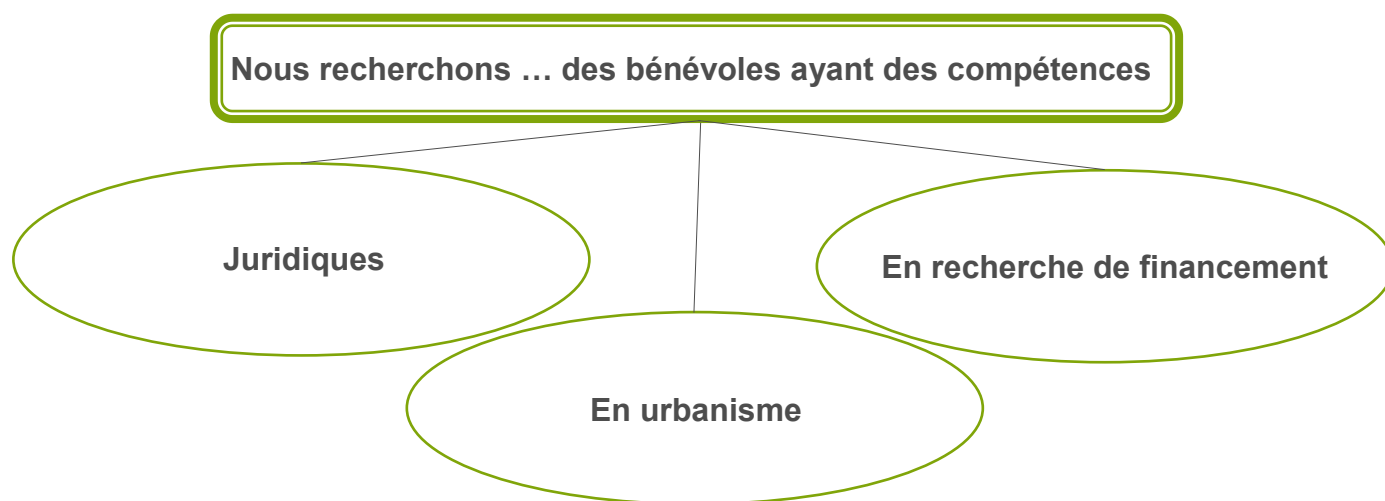
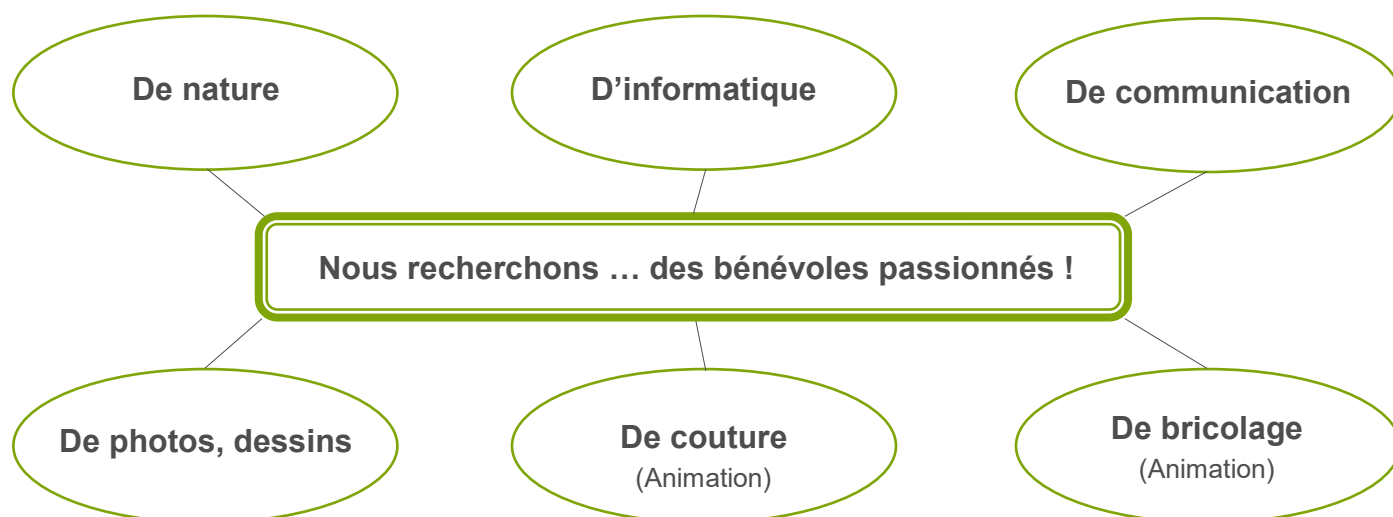
Informations, inscriptions et tarifs sur : <http://jorouvi.jimdo.com/>

L'adaptation des plantes au froid : réponses

- A) 7
- B) a - 1 / b - 8 / c - 6
- C) 3
- D) a - 2 / b - 4
- E) 5

Bénévole ? Pourquoi pas vous ?

**Même si vous n'êtes pas un grand spécialiste,
nous avons besoin de vous !**



**Si vous souhaitez agir avec Nature Environnement 77
Contactez-nous**



Rejoignez-nous

Bulletin d'adhésion

L'adhésion annuelle vous donne accès
à tous les services de l'association.

Nom :	Adhésion annuelle : 20 €
Prénom :	Adhésion moins de 18 ans et personnes aux minima sociaux : 2 €
Adresse :	Adhésion de soutien à l'association (montant libre)
CP :	Montant total d'adhésion€
Ville :	Chèque à libeller à l'ordre de Nature Environnement 77
Téléphone :	Date : Signature :
Portable :	A retourner à
Mail :	Nature Environnement 77 Maison forestière de Bréviande (RD 346) 77240 VERT-SAINT-DENIS

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez nous

Par mail : ne77@orange.fr
Par téléphone : 01.64.71.03.78
Par courrier :
Nature Environnement 77
Maison forestière de Bréviande (RD 346)
77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

Notre blog : www.environnement77.fr
Notre page Facebook :
<https://www.facebook.com/Nature-Environnement-77-220351858354936/>